

Règlement particulier du tournoi jeunes et vétérans de Nexon

7 et 8 novembre 2026

Article 1

La juge arbitre principale du tournoi est Géraldine Bourdache-Desvaud. La GEO principale est Cécile Dupuis.

Article 2

Le numéro d'autorisation du tournoi est 26.NAQU.87/TI.F./001.

Article 3

Le tournoi aura lieu au gymnase de Nexon (87800), rue Champlain.

Les tableaux proposés pour les catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior sont les simples dames et simples hommes.

Les tableaux proposés pour la catégorie vétéran sont les doubles dames et doubles hommes.

Les simples dames et hommes poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors auront lieu le samedi 7 novembre 2026.

Les doubles dames et hommes vétérans auront lieu le dimanche 8 novembre 2026.

Article 4

Les inscriptions seront possibles à partir du 1^{er} septembre 2026 à 12h00.

La date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2026 à 23h59.

Article 5

Les classements pris en compte seront ceux en vigueur 14 jours avant la date du tournoi, soit le CPPH du 24 octobre 2026.

Article 6

La constitution des tableaux sera effectuée au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

Article 7

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et être à jour de sa licence pour la saison 2026-2027.

Article 8

Les joueur·ses classé·es de non compétiteur·ices à R4, dans les catégories d'âge poussin à junior et vétéran sont autorisé·es à participer au tournoi.

Article 9

Après réception de toutes les inscriptions, les tableaux seront confectionnés en séries (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans) en fonction du CPPH.

Si le nombre d'inscrit·es dans une catégorie jeune ne permet pas de constituer une poule, la fusion de tableaux sera possible après accord d'un·e représentant·e légal·e.

Selon le nombre d'inscrit·es, chaque série sera constituée en poule unique ou poules avec sortie de poule suivie d'un tableau final avec élimination directe.

Article 10

Le nombre maximum de participant·es est fixé à 100 pour le samedi 7 novembre 2026 et à 130 pour le dimanche 8 novembre 2026. Les inscriptions seront prises dans l'ordre des dates d'inscription sur Badnet, Ebad, par mail ou du cachet de la poste. Le règlement devra être envoyé avant le tirage au sort.

Article 11

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans)

Article 12

Le montant des droits d'engagement est de 13€ pour les poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors et de 15€ pour les vétérans. Le paiement peut se faire par virement bancaire, chèque ou via Badnet/Ebad.

Article 13

Les horaires de convocation indiqués sont impératifs. Tout·e joueur·se non présent·e sur le terrain désigné de son nom 5 minutes après l'appel sera déclaré·e forfait par le juge arbitre.

Article 14

Seuls ont accès aux terrains les joueur·ses appelé·es à jouer.

Article 15

Le conseil aux joueur·ses entre les points n'est pas autorisé. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Article 16

Les matchs sont en auto-arbitrage, ils seront joués en 2 sets gagnants de 15 points, avec 2 points d'écart. En cas d'égalité à 20-20, le·la joueur·se ou paire gagnant le 21^{ème} point gagne le set.

Pour les matchs des plus jeunes joueurs (poussins, benjamins) une personne extérieure peut être désignée par la JA pour compter les points.

Un temps de repos d'une minute est prévu dès qu'un·e joueur·se ou une paire atteint 8 points.

Un temps de repos de 2 minutes est prévu entre chaque set.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum.

Article 17

Le terrain poussins utilise un traçage normal, mais l'espace situé au-delà de la ligne de service long en double ne fait pas partie du terrain. La ligne de fond est ainsi constituée par cette ligne de service long. Le terrain poussins a donc une longueur totale de 11,88 m. La largeur n'est pas modifiée (5,18 m en simple). Pour les matchs poussins, le filet normal est abaissé de 150 mm. La hauteur des bords supérieurs du filet au niveau des poteaux est donc de 1,40 m (au lieu de 1,55 sur un terrain normal). La hauteur au centre du terrain est donc de 1,374 m (au lieu de 1,524).

Article 18

Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé

Article 19

Chaque joueur·se doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, raquette(s), eau, serviette...

Stylos et feuille seront mis à disposition sur chaque terrain afin de noter le score entre chaque set.

Le score final sera saisi sur la tablette à la table de marque immédiatement après la fin du match.

Article 20

Tout·e joueur·se engagé·e ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il·elle devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.

Article 21

En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement resteront acquis par l'organisateur après la constitution des tableaux.

Article 22

Seul·e un·e représentant·e du club est autorisé·e à poser une réclamation à la table de marque. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 23

Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond, structure métallique...) sera compté « let » au service et remis puis faute pendant le jeu.

Article 24

Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués par la FFBad. En cas de désaccord, les volants officiels seront les RSL DTL 82.

Article 25

En cas de forfait d'un·e des joueur·ses d'une paire, le club LFDVN fera son possible pour lui trouver un·e remplaçant·e.

Article 26

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 27

Tout participant devra se présenter à la table de marque dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match.

Article 28

Le club Les Fous Du Volant Nexonnais décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accidents ou incidents pendant la compétition.

Article 29

Les personnes mineures seront sous la responsabilité et la surveillance d'une personne majeure.

Article 30

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.